

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandrine Viau

<https://www.cadre21.org/membres/f4e1d5e453c68112b189e68b>

Date d'obtention : 2021-03-17 14:13:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il y a trois critères pour pouvoir utiliser la trousse sexto : Approuvés par la direction et que la clientèle soit adolescente, être un intervenant scolaire qui a reçu la formation et le service de police qui s'occupe de la région doit avoir signé une entente avec le projet sexto.

De plus, je retiens que la trousse il y a une grille d'évaluation pouvant servir à connaître la gravité de la situation ainsi que les personnes impliqués.

Aussi, de faire la différence entre un acte malveillant et un acte impulsif. Nos interventions seront beaucoup plus encadré.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je considère que mes interventions seront beaucoup plus cohérentes, car je vais avoir un plan à suivre. Également, en sachant qu'elles sont les rôles de de tous dans la trousse sexto, c'est beaucoup plus clair de savoir qui fait quoi. Aussi, je suis contente qu'il est un projet concret ou les victimes ne se sentent pas "délaissé". Je vais me sentir aussi plus confiante d'avoir cette trousse face aux rencontres de parents/élèves. Puis, en sachant qu'avec la trousse sexto le délai est à 4 jours comparativement à des mois d'attentes nous réduisons grandement l'inconfort des victimes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire preuve de vigilance en sachant que les intervenants scolaires ne doivent jamais voir le contenu "image", car cela peut être considéré comme de la pornographie juvénile. Aussi, dès que je vais soupçonner que c'est un acte malveillant je vais contacter le service de police, car sinon son témoignage peut ne pas être entendu au sens de la loi. Puis, si je ne suis pas certaine entre un acte impulsif ou malveillant je peux contacter la police pour m'assurer d'être sur la bonne piste. Puis, en tant qu'intervenant nous devons faire preuve de confidentialité et faire attention à ce que nous disons pour ne pas nuire à la réputation de l'enfant, car il faut éviter que l'identité des jeunes soient connus afin de les protéger.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf